

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2024_0076

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JUIN 2024,
L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme VISKOVIC, Mme CAMARA-SAKHO, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, Mme RAJAONAH, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, Mme GRANGIE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BRICOGNE, qui a donné pouvoir à M. TIENG, M. TRIEU qui a donné pouvoir à Mme VISKOVIC, M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme CAMARA-SAKHO, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à Mme NATALE, Mme SAFI qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. DRAME, M. SEIDL.

Soit 31 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JULIAN

13) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2024 RELATIVE AU PROJET DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DE L'ALLÉE-DES-BOIS - TRAVAUX DE RÉFECTION DES SANITAIRES ET DE MISE EN PLACE D'UN PRÉAU PARAPLUIE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU la délibération du conseil municipal n° DEL2020_0064 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,

VU le courrier du 18 mars 2024 du préfet délégué pour l'égalité des chances portant sur les modalités d'attribution de la dotation politique de la ville pour l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation du groupe scolaire de l'Allée-des-Bois estimé à 52 680 € HT vise à réaliser des travaux de réfection et de réhabilitation de cet établissement scolaire, et qu'il est sollicité une subvention de 42 144 € (80 % des dépenses),

CONSIDÉRANT que ce projet d'investissement est situé dans le quartier prioritaire de la politique de la ville Les Deux-Parcs Lizard,

CONSIDÉRANT que la Commune de Noisiel entreprend des projets d'investissement s'intégrant dans l'une des grandes priorités fixées par le comité interministériel à la ville (CIV),

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet ainsi que le montant total prévisionnel estimé à 52 680 € HT.

AUTORISE le maire à présenter une demande de subvention de 42 144 € (80 % des dépenses) auprès de l'État au titre de la DPV 2024 dans le cadre de la réalisation de ce projet. Le reste à charge communal serait donc de 10 536 €.

AUTORISE le maire à signer la convention ainsi que tout acte relatif à cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME